

# Printemps des sonneurs à Lannion 2021



## Concours de musique de couple Règlement

### Préambule

L'association « Printemps des sonneurs à Lannion » organise le dimanche 23 mai 2021, au centre-ville de Lannion, des concours de musique incluant les disciplines suivantes: bombarde & biniou, bombarde & cornemuse écossaise, «duo libre» et jeunes couples (bombarde & biniou et bombarde & cornemuse écossaise).

Ces concours ont été déclarés qualificatifs dans le cadre du championnat de Bretagne de musique traditionnelle en ce qui concerne les disciplines bombarde & biniou, bombarde & cornemuse écossaise et «duo libre».

Les concurrents participants aux dits concours devront respecter le règlement suivant :

### Article I – Inscription

1.1 Les concours sont ouverts à tout musicien s'inscrivant dans l'une des disciplines citées en préambule.

1.2 L'inscription préalable aux concours est obligatoire. Cette inscription peut s'effectuer auprès de l'association « Printemps des sonneurs à Lannion » ([contact@printempsdesonneurs.com](mailto:contact@printempsdesonneurs.com), [www.printempsdesonneurs.com](http://www.printempsdesonneurs.com) ou via sa page Facebook).

1.3 La fin des inscriptions est fixée au dimanche 16 mai 2021.

1.4 Aucune inscription ne peut être prise en compte passée cette date.

### Article II - Déroulement des concours

#### Concours de bombarde & biniou et bombarde & cornemuse écossaise

2.1 Afin de valider leur inscription, les candidats doivent se présenter le dimanche 23 mai 2021 à l'espace St Anne à Lannion au plus tard à 10h45.

2.2 Les candidats qui ne se sont pas présentés pour le démarrage des concours soit 11h ne peuvent y participer sauf circonstances exceptionnelles (accident, intempéries, etc.).

2.3 L'organisation s'engage à fournir aux concurrents une aire de préparation avant leur passage devant le jury.

2.4 Les concours se déroulent en trois épreuves : marche, mélodie, danse.

2.5 L'organisation se réserve le droit de procéder à l'enregistrement des concours (audio, vidéo, photographies) et à en assurer éventuellement la diffusion.

#### Concours de «duo libre»

2.6 Afin de valider leur inscription, les candidats doivent se présenter le dimanche 23 mai 2021 à l'espace Saint Anne à Lannion au plus tard à 13 h 30.

2.7 Les candidats qui ne se sont pas présentés pour le démarrage des concours soit 14 h ne peuvent y participer sauf circonstances exceptionnelles (accident, intempéries, etc.).

2.8 L'organisation s'engage à fournir aux concurrents une aire de préparation avant leur passage devant le jury.

2.9 Les concours se déroulent en une épreuve de musique à danser.

2.10 L'organisation se réserve le droit de procéder à l'enregistrement des concours (audio, vidéo, photographies) et à en assurer éventuellement la diffusion.

## **Concours jeunes couples (bombarde & biniou et bombarde & cornemuse écossaise)**

2.11 Ce concours est réservé aux couples bombarde & biniou et bombarde & cornemuse écossaise composés de deux sonneurs de moins de 20 ans.

2.12 Afin de valider leur inscription, les candidats doivent se présenter le dimanche 23 mai 2021 à l'espace Saint Anne à Lannion au plus tard à 10 h 45.

2.13 Les candidats qui ne se sont pas présentés pour le démarrage des concours soit 11 h ne peuvent y participer sauf circonstances exceptionnelles (accident, intempéries, etc.).

2.14 L'organisation s'engage à fournir aux concurrents une aire de préparation avant leur passage devant le jury.

2.15 Le concours se déroule en deux épreuves : musique à écouter (marche ou mélodie au choix), danse.

2.16 L'organisation se réserve le droit de procéder à l'enregistrement du concours (audio, vidéo, photographies) et à en assurer éventuellement la diffusion.

## **Article III - Instruments et répertoire**

3.1 Le concours de «duo libre» prend en compte toutes formations composées de deux exécutants, intégrant ou non le chant, pouvant comprendre tous types d'instruments (y compris deux instruments identiques). Les couples bombarde & biniou et bombarde & cornemuse écossaise ont leurs concours propres.

3.2 Il est demandé aux concurrents de présenter un répertoire représentatif du Trégor, qui sera pris en compte dans sa globalité. Concernant les épreuves de musique à danser, il est demandé aux concurrents de présenter une danse ou une suite de danses du Trégor composée notamment de danses de fond ancien, au premier rang desquelles dañs plaen, bal et passepiéd sont prépondérants. Les participants au concours jeunes couples sont, quant à eux, libres dans le choix du terroir et des danses exécutées.

3.3 Les innovations musicales et/ou instrumentales sont laissées à l'appréciation du jury.

3.4 Pour le bon déroulement des concours, il est demandé aux concurrents que leur passage à l'épreuve de danse n'excède pas 15 minutes dans la mesure du possible.

## **Article IV - Représentativité du jury**

4.1 Le jury comprend 3 ou 4 membres.

4.2 Les candidats reconnaissent de fait le jury compétent. À ce titre les décisions du jury sont sans appel. Tout débordement constitue une clause éliminatoire.

4.3 Evaluation: les épreuves sont notées sur des critères tels que le rythme, la sensibilité, l'expression mélodique, l'expression traditionnelle, le style, l'originalité, la justesse, la sonorité...

4.4 En cas d'ex-æquo, l'épreuve de musique à danser compte double afin de départager les concurrents.

## **Article V - Résultats**

5.1 À l'issue des prestations, le jury se réunit afin de procéder au classement des concurrents.

5.2 Il est établi un classement par concours. Un prix de la meilleure suite de danses de la journée est également attribué.

5.3 Pour les concours bombarde & biniou, bombarde & cornemuse écossaise et «duo libre», le jury sélectionne, au prorata du nombre de concurrents selon le règlement de Bodadeg Ar Sonerion, les concurrents qualifiés pour la finale du championnat de Bretagne de musique traditionnelle.